

235, RUE DU GENERAL DE GAULLE

69530 BRIGNAIS

Tel. : +33 (0)4 78 86 81 00

Fax : +33 (0)4 78 86 81 08

www.slycma.com

Index Egalité Professionnelle de la société SLYCMA

L'employeur d'une entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer et publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index a été conçu comme un outil pour mettre fin aux inégalités professionnelles.

Chaque année, avant le 1^{er} mars, l'employeur doit publier la note de l'index sur le site internet de l'entreprise

L'index se compose de 4 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100 :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Voici les résultats de Slycma pour l'année 2025 : Note finale « calculable » : 35/45

Voici les notes obtenues sur les 3 années précédentes :

Résultats pour 2024 : Note finale « calculable » 55/60

Résultats pour 2023 : Note finale « calculable » 88/100

Résultats pour 2022 : Note finale « calculable » 87/100